

# Compte Rendu

## du Conseil Municipal du 23 avril 2026

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mille vingt six et le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 19 avril 2026 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en Mairie d'Amondans sous la présidence de Monsieur Nicolas Rolet, Maire.

Étaient présents : CHILLARON-PEREZ Boris, HUGUENOTTE Christelle, MILLE Loïc, MOUREY-PETIT Delphine, ROLET Nicolas, SCHNEITER Pascale, VUILLEMIN Alexandre

Excusé : /

Absent : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Delphine MOUREY-PETIT secrétaire de séance.

Le Maire constate que le nombre de membres présents ou représentés est de 7, soit plus ou égal à la moitié des membres en exercice (4), ce qui permet de déclarer le quorum atteint et la séance valablement ouverte.

### VALIDATION DU PV DE LA DERNIÈRE SÉANCE

---

Le conseil municipal valide le PV de la séance du 3 avril 2026.

Votants : 7                      7 pour                      0 contre                      0 abstention.

### COMPTE RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX ET AUPRÈS DES COMMISSIONS

---

#### Communauté de communes Loue Lison

##### Élections communautaires de la CC Loue Lison

Le résultat des élections lors de cette séance :

- Jean-Claude Grenier, Maire de L'Hôpital-du-Grosbois, a été réélu Président.

À ses côtés, neuf Vice-Président.e.s élu.e.s forment le nouveau Bureau :

- Sarah Faivre, Maire de Quingey
- Philippe Maréchal, Maire d'Amancey
- Philippe Bouquet, Maire de Malbrans
- Odile Delevoye, Maire de Montgesoye
- Christophe Garnier, Maire d'Eternoz-Vallée-du-Lison
- Maxime Groshenry, Maire de Tarcenay-Foucherans
- Pierre Lievremont, Maire d'Ornans
- Vincent Marguet, Maire de Montmahoux
- Daniel Pernin, Adjoint à la Commune d'Ornans

Prochain conseil communautaire : le 28 avril 2026.

## SIVU

Rencontre à Montmahoux le 15 avril 2026.

Philippe Maréchal a été élu président du SIVU et Vincent Marguet vice-président.

Les 2 autres membres élus du bureau sont : Mme Aude GAUME et Mme Delphine MOUREY-PETIT.

Information: Pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée malgré un effectif en baisse.

## Syndicat forestier

Réunion à Myon le lundi 13 avril 2026.

Présentation du Syndicat : 32 communes avec 900 ha de forêt à gérer.

Travaux essentiellement de dégagement, de cloisonnement et de plantation.

Élection du bureau : M Guinchard d'Alaize est élu président.

2 vice président sont aussi élus : M Viennet de Chantrans et M Galli de Cléron.

Le nombre de membres du bureau a été fixé à 11.

Boris Chillaron-Perez d'Amondans fait partie du bureau élu.

Priorité à venir pour le bureau : recrutement et stabilisation du personnel :

Actuellement sur 3 postes, 1 seule personne est en poste

Intervention de l'école de Chateaufarine attendue en complément

## DÉSIGNATION DU SUPPLÉANT AUX REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

---

M Nicolas Rolet désigné suppléant pour représenter la commune au sein du SIVU.

Votants : 7                      7 pour                      0 contre                      0 abstention.

## DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUPPLÉANT À LA COPIL NATURA 2000

---

Mme Delphine MOUREY-PETIT et M Nicolas ROLET, suppléant sont désignés pour représenter la commune au sein de la COPIL Natura 2000.

Votants : 7                      7 pour                      0 contre                      0 abstention.

## DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUPPLÉANT À LA RÉGIE ASSAINISSEMENT LOUE LISON (RALL)

---

Boris CHILLARON-PEREZ et Nicolas ROLET, suppléant sont désignés pour représenter la commune au sein de la RALL.

Votants : 7                      7 pour                      0 contre                      0 abstention.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

---

## Renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID).

Selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, les collectivités ont l'obligation de faire parvenir à l'administration fiscale une liste de propositions de commissaires en nom double, suivant un tableau.

Ainsi, pour une commune de moins de 2000 habitants, cette liste de proposition doit contenir obligatoirement 12 noms de commissaires titulaires potentiels et 12 noms de commissaires suppléants potentiels.

C'est pourquoi nous devons retourner, dans un délai de 2 mois suivant l'instauration du conseil municipal le tableau.

A titre d'information, aucune tenue de CCID ne pourra être effectuée avant la désignation des commissaires parmi ceux figurant dans la liste de propositions par la DGFIP.

## APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

---

### Approbation compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

Le Maire présente le compte financier unique de l'exercice 2025 du précédent conseil municipal, établi par le comptable public et transmis à la collectivité. Il rappelle que ce document retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de la commune pour l'année écoulée, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,
- le compte financier unique de l'exercice 2025,
- le rapport de présentation du Maire,

Considérant que le compte financier unique est conforme aux écritures comptables et aux décisions budgétaires prises par la collectivité,

Approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'exercice 2025.

Votants : 7                      7 pour                      0 contre                      0 abstention.

### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2025, faisant apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 43 778,39 euros pour le budget de la commune et déficitaire de 3 105,97 euros pour le budget de l'eau, conformément aux documents comptables transmis par le comptable public.

Il rappelle que l'affectation de ce résultat doit être décidée par le conseil municipal, dans le respect des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants,
- le compte administratif de l'exercice 2025,
- le rapport de présentation du Maire,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- Déficit reporté de 40 566,82 euros (dont un déficit antérieur à l'exercice de 37 460,85 euros) du budget de l'eau,
- 14 533,36 euros en affectation en réserve à la section d'investissement du budget de la commune,
- 413 558,66 euros (dont 384 313,63 euros antérieur à l'exercice) en affectation à la section de fonctionnement,

Votants : 7            7 pour            0 contre            0 abstention.

## DÉLIBÉRATION SUR LA RÉPARATION DE LA FUITE D'EAU

---

Afin de permettre de payer l'intervention de l'entreprise TATP pour réparation de deux fuites d'eau à proximité du monument aux morts pour un montant de 5.496 Eur, et du fait que la délégation donnée au maire (délibération N° 2026-N10 du 3/04/2026) par le conseil municipal est limitée à un montant de 5.000 Eur, conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à mandater ces dépenses au chapitre 21 du budget Eau - Investissement 2026, après avoir reçu un détail des coûts associés et confirmation du devis par le précédent conseil municipal.

Votants : 7            7 pour            0 contre            0 abstention.

Il est aussi noté la nécessité de l'amélioration de la sécurisation de chantiers de ce type à l'avenir.

## POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

---

Une livraison de 6t pellets pour les logements municipaux à l'ancien presbytère a été effectuée le mercredi 8 avril pour un montant de 2.070 Eur

Suivi des Petits Travaux :

- Réparation de la fuite au point d'eau à l'entrée du cimetière – sujet réglé.
- Réparation du chéneau de l'ancien presbytère – Demandes de devis effectuées (réception attendue d'ici à 15 jours)
- Remplacement poteaux électriques rue de la Fontaine aux sages – suivi.
- Ampoule non fonctionnelle rue de verger - sujet réglé.
- Problème d'écoulement pour approvisionner les granulés dans la chaudière de l'ancien presbytère – devis à demander.

## QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

---

- Le Service Département d'incendie et de secours du Doubs fait appel à candidature pour l'élection des représentants des communes au conseil d'administration du SDIS (CASDIS).
- Le maire sollicite une rencontre avec les représentants de chacune des 2 associations sur la commune :
  - association communale de chasse agréée d'Amondans → date arrêtée au 5 mai à 18h
  - comité des fêtes d'Amondans (c.f.a.), date à confirmer suivant la proposition attendue du c.f.a.
- Une rencontre sur le terrain avec Mme Juliette Oury de l'ONF est prévue le 12 mai à 16h30.
- L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue fait réaliser en 2026 et 2027 une cartographie des habitats du site Natura 2000 des Vallées de la Loue et du Lison. L'EPAGE a missionné les bureaux d'études Mosaïque Environnement et Mathias VOIRIN. Les personnes qui effectuent l'étude vont traverser des propriétés privées et publiques pour accéder aux habitats où ils feront des relevés botaniques.
- Passage sur notre commune du 13ème Rallye des Bicylindres le lundi de Pentecôte 25 Mai 2026
- Informations : installation faite d'une boîte aux lettres pour le courrier de la Mairie, et d'une boîte à clés à la mairie

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 18 mai 2026 à 20h.

La séance est levée à 21h22.